



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1<sup>er</sup> – 5 avril 2017



Conseil directeur  
Point 7

CL/200(7f)-R.1  
28 février 2017

## Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

### f) **Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies**

**New York, 13–14 février 2017**

L'Audition parlementaire vise à apporter une contribution à la Conférence de l'ONU sur l'océan, prévue en juin prochain et intitulée *Le monde bleu : préserver les océans, protéger la planète et assurer le bien-être des êtres humains dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Elle s'inscrit dans la série de manifestations et d'initiatives importantes que l'UIP met en œuvre pour favoriser la réalisation des ODD.

Les océans font principalement l'objet de l'Objectif de développement durable 14 (*Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*). L'Objectif 14 constate que les océans atteindront bientôt la limite au-delà de laquelle ils ne pourront plus se régénérer ni jouer leur rôle fondamental dans la préservation de l'ensemble de l'écosystème de la planète.

Comme auparavant, cette manifestation était organisée par l'UIP en partenariat avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Ce dernier, M. Peter Tomson, ambassadeur, y assistait, ainsi que le Président et le Secrétaire général de l'UIP et le Secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et sociales (au nom du Secrétaire général de l'ONU, qui était en mission à l'étranger).

Les deux tiers des 170 parlementaires, qui participaient, n'avaient jamais assisté à cette manifestation phare de l'UIP. Un gage du grand intérêt que les parlementaires ont pour les océans. En tout, 300 personnes étaient présentes, dont des diplomates, du personnel de l'ONU, des représentants de la société civile et du personnel parlementaire.

# F

#IPU136

Quatre séances principales, pendant l'Audition, étaient consacrées aux aspects les plus importants de la question : avantages économiques des océans, nécessité de protéger la vie marine, interconnexions avec les changements climatiques et gouvernance de la haute mer. L'Audition a permis de sensibiliser davantage les parlementaires à l'ODD 14 et d'exposer les grandes actions qu'ils peuvent mener pour protéger des écosystèmes aussi vitaux, notamment :

- empêcher que des déchets de toutes sortes ne parviennent à la mer, ce qui implique des investissements en infrastructures telles que les stations de traitement des déchets ;
- maintenir les émissions de carbone en dessous d'un niveau gérable, voire faire de la neutralité carbone une obligation légale ;
- créer des sanctuaires marins ;
- mettre en place des protections pour les pêcheurs au chômage ;
- réglementer le secteur de la pêche de manière à protéger les pêcheries artisanales face aux grosses entreprises commerciales ;
- interdire le gaspillage dû aux prises accessoires ;
- interdire les sacs en plastique, en polystyrène et autres produits en plastique jetables ;
- imposer un moratoire sur la pêche industrielle afin de permettre la régénération des stocks ;
- consacrer des fonds à la recherche, à l'éducation publique et à la sensibilisation.

La principale conclusion de l'Audition est que les parlementaires doivent redoubler d'efforts pour susciter une volonté politique à la hauteur de l'enjeu que représentent les océans. Ils doivent maintenir la pression sur les gouvernements pour qu'ils fassent tout leur possible en vue de la réalisation de l'ODD 14. A cette fin, ils doivent notamment demander aux gouvernements une information sur les préparatifs de la Conférence sur les océans, prévue du 5 au 9 juin, et sur les très importantes négociations relatives à un nouvel accord international visant à réglementer l'usage des eaux internationales, qui représentent deux tiers des océans.

Les parlementaires sont instamment invités à participer à la Conférence sur les océans dans le cadre de leur délégation nationale. Ils sont également invités à célébrer la Journée mondiale des océans (8 juin) en organisant une manifestation publique dans leur parlement, ou un débat sur les conclusions de l'Audition UIP-ONU.

Le résumé de l'Audition sera distribué à la Conférence sur les océans en tant que rapport officiel du Président de l'Assemblée générale.